

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 17-2025**

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

Comptes année 2024

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles
M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Analyse des charges de fonctionnement	4
2.1. Les charges maîtrisables	5
2.2. Les charges non maîtrisables.....	8
2.2.1. Intérêts passifs.....	11
2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités	13
2.3. Les charges internes	16
2.4. Analyse des charges	18
3. Analyse des revenus de fonctionnement	19
3.1. Les revenus fiscaux	20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune	22
3.1.2. Impôt à la source	23
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	23
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés	24
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	26
3.1.6. Droits de mutation.....	27
3.1.7. Impôts sur les successions et donations	27
3.1.8. Part aux gains immobiliers	28
3.2. Les revenus non fiscaux.....	30
3.3. Les revenus internes	32
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation.....	34
4. Analyse des charges et des revenus	36
5. Autofinancement	37
6. Communication	38
7. Programme de législature.....	38
8. Conclusions.....	39

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2024 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2024 de notre Commune présentent un excédent de revenus (bénéfice) d'environ CHF 4.3 mios.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2024, le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2023 et les comptes 2022 :

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
Total des charges (avant amortissement découvert)	190'654'329.40	180'679'995.00	175'755'500.06	161'857'982.58
Total des revenus	-195'002'793.07	-171'192'400.00	-180'275'959.49	-152'594'668.18
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-4'348'463.67	9'487'595.00	-4'520'459.43	9'263'314.40
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-4'348'463.67	9'487'595.00	-4'520'459.43	9'263'314.40

Ainsi, le bénéfice de CHF 4'348'463.67 réalisé dans le cadre de l'exercice 2024 a été porté en augmentation du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2024	CHF	7'862'943.26
• excédent de revenus (bénéfice) de l'exercice 2024	CHF	4'348'463.67
Fortune communale - Capital au 31 décembre 2024	CHF	12'211'406.93

Il est à noter que le budget 2024 a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 29.05.2024	240'000.00	40'000.00	-200'000.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 20.11.2024	360'600.00	34'000.00	-326'600.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2024	600'600.00	74'000.00	-526'600.00
Montants selon le budget 2024 voté par le Conseil communal lors de la séance du 06.12.2023	180'079'395.00	171'118'400.00	-8'960'995.00
Budget 2024 après crédits supplémentaires	180'679'995.00	171'192'400.00	-9'487'595.00

Ainsi, le budget 2024, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 9.5 mios.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

Le budget 2024 intégrait des mesures d'économies proposées par la Municipalité. Le Conseil communal a procédé à quelques amendements sur les mesures proposées. Par conséquent le montant des économies intégrées dans le budget 2024 ont été estimées à la somme totale de l'ordre de CHF 1.7 mios (diminution des charges d'environ CHF 1.3 mios et augmentation des revenus de l'ordre de CHF 0.4 mio.). Compte tenu du bouclage des comptes 2024, nous constatons que les économies réalisées se montent à la somme approximative légèrement supérieure à CHF 1.0 mio (diminution des charges d'environ CHF 0.9 mio et augmentation des revenus de l'ordre de CHF 0.1 mio).

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2024 et le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	32'425'871.23	32'898'018.00	-472'146.77	-1.4%
Biens, services et marchandises	32'512'525.24	33'234'119.00	-721'593.76	-2.2%
Aides et subventions	7'381'113.78	6'813'658.00	567'455.78	8.3%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	72'319'510.25	72'945'795.00	-626'284.75	-0.9%

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu plus de CHF 0.6 mio, soit une baisse de 0.9%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) (-1.4%). Cet écart est dû principalement aux raisons suivantes :

- diminution du personnel fixe ;

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 2.2% par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➤ entretien des bâtiments	- CHF	0.5 mio
➤ honoraires et frais d'expertises	- CHF	<u>0.2 mio</u>
Total diminution achats de biens, services et marchandises	- CHF	<u><u>0.7 mio</u></u>

Notons également une progression des charges relatives aux aides et subventions (+8.3%) par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires). Cette importante augmentation provient pour l'essentiel de la forte progression de la subvention en faveur de la Fondation de l'enfance et la jeunesse (FEJ).

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nursérie la Tourterelle	354'563.16	345'500.00	9'063.16	2.6%
Nursérie des Alpes	373'475.51	295'400.00	78'075.51	26.4%
Garderie du Parc	109'576.05	179'400.00	-69'823.95	-38.9%
UAPE Les Copains	250'422.94	240'300.00	10'122.94	4.2%
UAPE Les Alpes	289'879.69	278'000.00	11'879.69	4.3%
Fondation enfance et jeunesse	1'409'669.65	1'224'800.00	184'869.65	15.1%
Garderie du Coteau	52'638.93	147'900.00	-95'261.07	-64.4%
UAPE Fontanettaz	149'035.75	157'700.00	-8'664.25	-5.5%
APEMS de Loth	217'596.28	256'100.00	-38'503.72	-15.0%
APEMS La Parenthèse	121'619.25	143'100.00	-21'480.75	-15.0%
UAPE l'Appart	295'858.31	262'100.00	33'758.31	12.9%
UAPE La Bulle	87'196.62	215'000.00	-127'803.38	-59.4%
APEMS Le Cube	241'073.32	173'700.00	67'373.32	38.8%
Garderie La Canopée	381'946.69	245'200.00	136'746.69	55.8%
Garderie Le P'tit Loft	379'171.68	199'600.00	179'571.68	90.0%
UAPE L'Agora	-80'191.57	-363'800.00	283'608.43	78.0%
Total participation communale	4'633'532.26	4'000'000.00	633'532.26	15.8%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est supérieure d'un peu plus CHF 630'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2024 et les comptes 2023 :

Intitulé	Comptes 2024	Comptes 2023	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	32'425'871.23	31'876'813.71	549'057.52	1.7%
Biens, services et marchandises	32'512'525.24	30'031'197.44	2'481'327.80	8.3%
Aides et subventions	7'381'113.78	6'521'911.18	859'202.60	13.2%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	72'319'510.25	68'429'922.33	3'889'587.92	5.7%

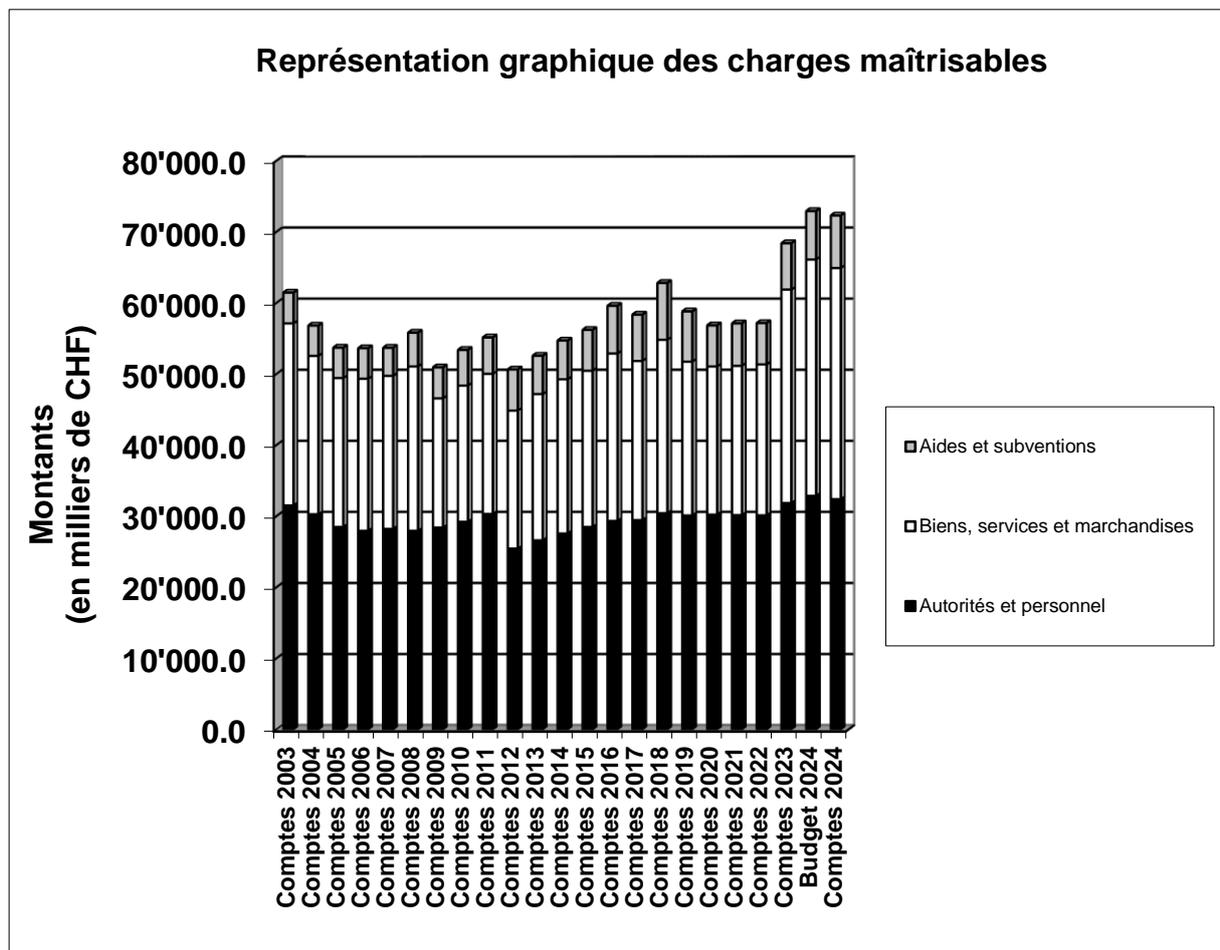
Par rapport à l'année 2023, les charges maîtrisables accusent une augmentation de 5.7%.

Comparées à l'année 2023, les charges relatives aux autorités et au personnel sont en augmentation de 1.7%. Cette progression s'explique en grande partie par une augmentation de l'effectif du personnel de l'équivalent de 4.55 ETP et l'indexation des salaires.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une progression de 8.3% par rapport aux comptes 2023. Cette progression est essentiellement due à l'augmentation de l'achat et de la consommation d'électricité.

Les aides et subventions progressent de 13.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2023. Cette hausse provient de la progression de la subvention communale relative au financement des structures d'accueil des enfants sous gestion de la FEJ, suite à l'augmentation du nombre de places d'accueil de jour en faveur des enfants.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2024 et le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'820'756.75	2'267'000.00	-446'243.25	-19.7%
Amortissements	8'820'907.88	9'539'900.00	-718'992.12	-7.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	95'677'033.22	84'233'500.00	11'443'533.22	13.6%
TOTAL DES CHARGES NON MAÎTRISABLES	106'318'697.85	96'040'400.00	10'278'297.85	10.7%

Nous observons une diminution de 19.7% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par une diminution du niveau de l'endettement communal.

Les amortissements sont inférieurs de 7.5% à ce qui a été prévu dans le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires).

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont supérieurs de 13.6% à ce qui a été prévu dans le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires).

Le décompte final 2024 provisoire de la péréquation nous a été largement défavorable de l'ordre de CHF 12.9 mios.

En effet, le décompte final provisoire de la péréquation 2024 montre un résultat qui se présente de la manière suivante :

- Décompte final sur la facture sociale (augmentation) CHF 8.6 mios
- Péréquation direct horizontale (montant net) (augm.) CHF 4.4 mios
- Décompte final de la réforme policière (diminution) CHF (0.1 mio)
- **Résultat décte prov. final 2024 péréquation cantonale** **CHF 12.9 mios**

Il s'agit du dernier décompte de l'ancien système péréquatif. En effet, dès le 1^{er} janvier 2025, entre en vigueur le nouveau système péréquatif vaudois. Il se trouve qu'il reste au passif de notre bilan un montant de CHF 3'358'428.00 concernant le fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale (compte n° 9282.720.00). Suite à l'introduction du Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2), nous devons dissoudre ce type de fonds. Par conséquent, nous avons utilisé le solde de ce fonds en compensation partielle du décompte provisoire des péréquations 2024.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2024 et les comptes 2023 :

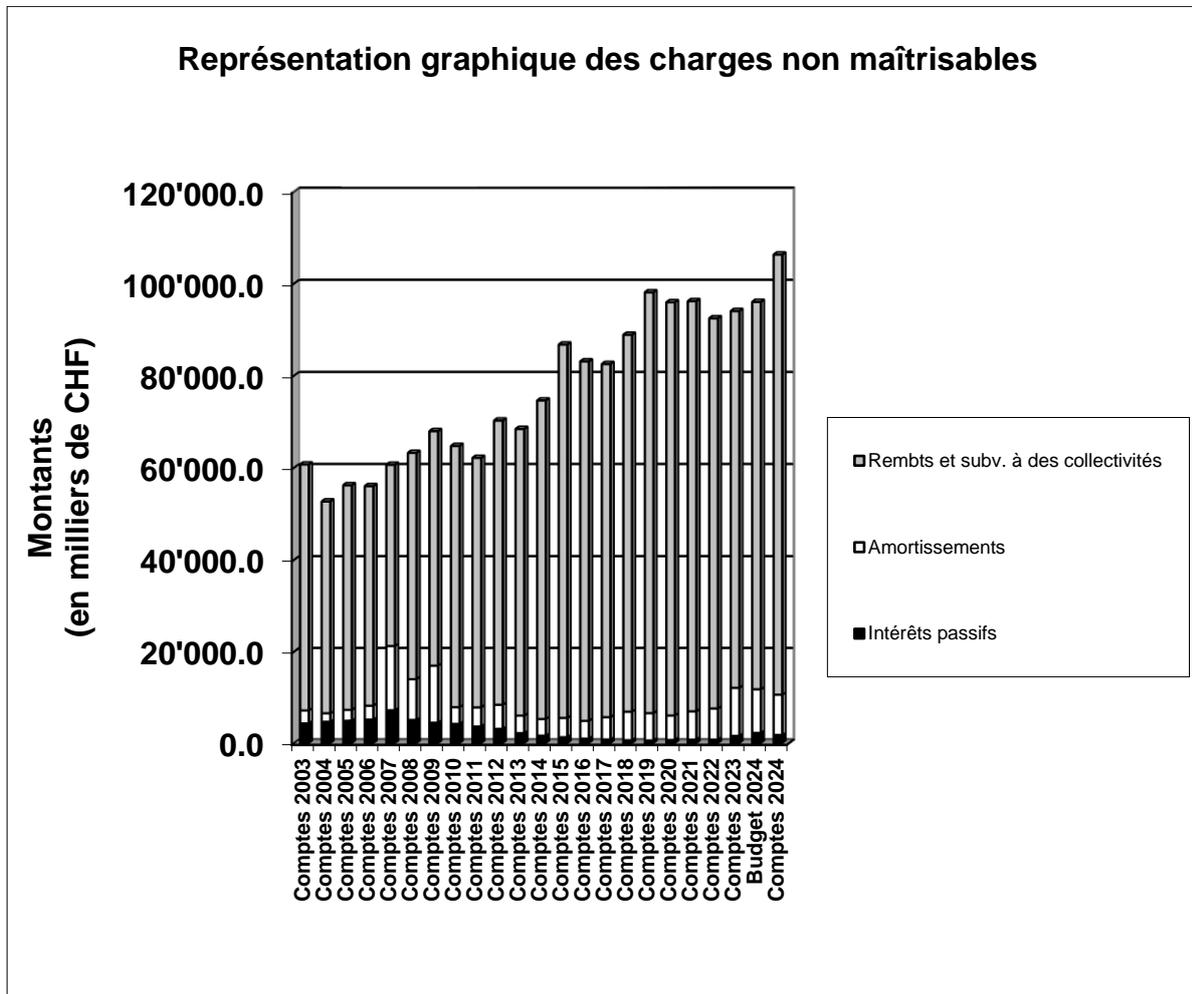
Intitulé	Comptes 2024	Comptes 2023	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	1'820'756.75	1'612'593.93	208'162.82	12.9%
Amortissements	8'820'907.88	10'514'741.93	-1'693'834.05	-16.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	95'677'033.22	81'938'377.00	13'738'656.22	16.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	106'318'697.85	94'065'712.86	12'252'984.99	13.0%

Nous constatons que les intérêts passifs ont fortement augmenté par rapport aux comptes 2023. Cette progression s'explique par des taux d'intérêt nettement moins favorables.

La diminution des amortissements provient pour l'essentiel de la correction de l'amortissement des immeubles sis à l'avenue C.-F Ramuz 73 (ex bâtiments de l'International School of Lausanne). En effet, ces deux immeubles sont classifiés dans le patrimoine administratif. Par conséquent, ils devraient être amorti sur une durée de 30 ans. Or, aucun amortissement n'a été comptabilisé jusqu'en 2022. Par conséquent, sur l'exercice 2023, nous avons comptabilisé l'équivalent de 19 années d'amortissements, soit la somme totale de d'environ CHF 2.4 mios.

La forte progression de 16.8% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le décompte final provisoire relatif aux péréquations 2024 qui nous a été largement défavorable.

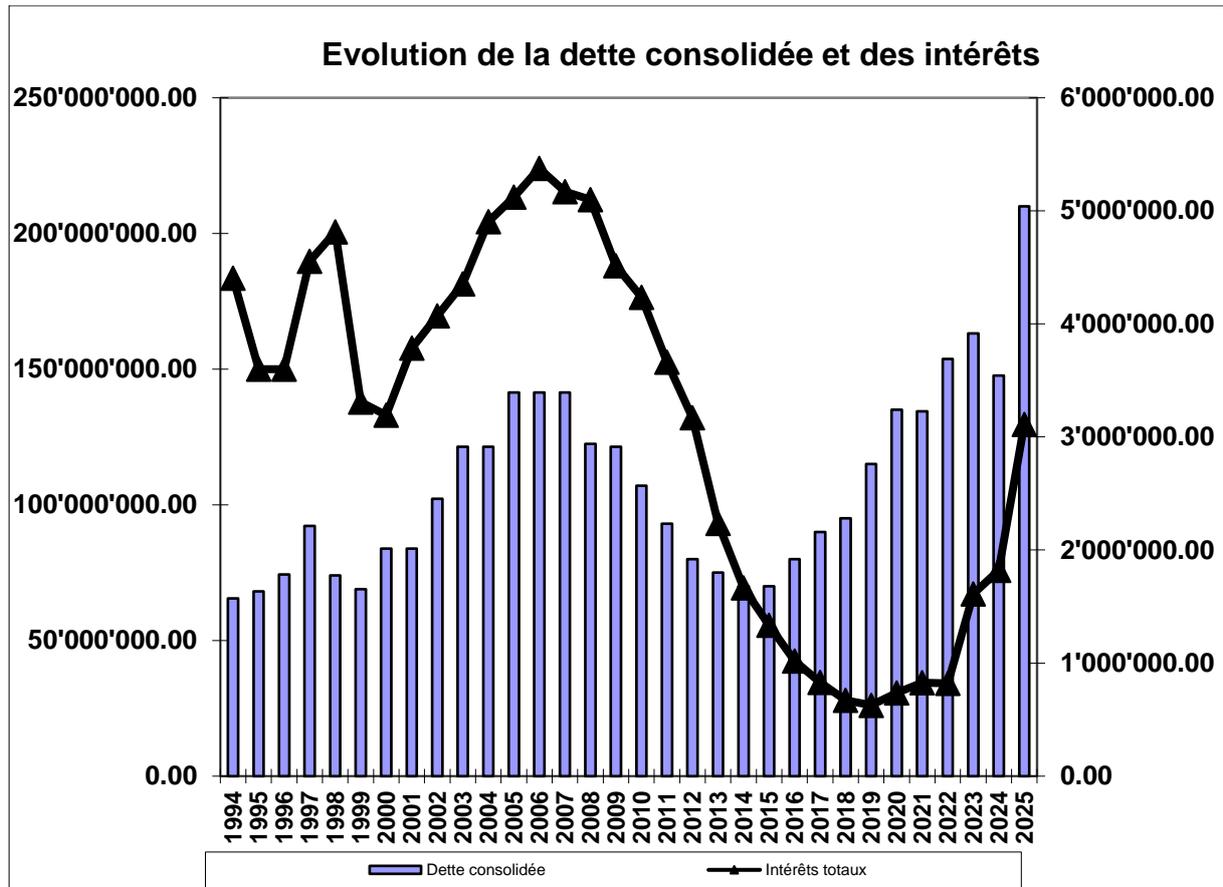
Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2.1. Intérêts passifs

Veillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Comptes	135'000'000.00	736'819.72
2021	Comptes	134'400'000.00	825'387.48
2022	Comptes	153'800'000.00	822'305.16
2023	Comptes	163'200'000.00	1'612'593.93
2024	Comptes	147'600'000.00	1'820'756.75
2025	Prévision	210'000'000.00	3'111'900.00



2.2.1.1. Emprunts communaux – Indicateurs de suivi de durabilité

Conformément à la réponse au postulat de M. Guillaume Roy et consorts nommé « Evaluer la durabilité financière communale », se trouve ci-dessous, l'inventaire des emprunts et leur niveau de durabilité pour chacun d'eux, au 31 décembre 2024 :

Prêteurs	Début	Fin	Taux	Sommes	Indicateurs
Compenswiss	11.12.2015	11.12.2025	0.400%	15'000'000.00	Bon
Postfinance	11.11.2022	11.11.2026	1.720%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale de Bâle	24.03.2017	24.03.2027	0.850%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale de Bâle	11.09.2018	11.09.2028	0.700%	10'000'000.00	Moyen
Postfinance	11.11.2019	11.11.2029	0.150%	10'000'000.00	Moyen
VZ Depot Bank AG	15.11.2021	15.11.2030	0.400%	10'000'000.00	Non disponible
Banque Cantonale de Bâle	08.12.2016	08.12.2031	1.010%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale Vaudoise	11.11.2022	11.11.2032	2.240%	10'000'000.00	Moyen
SUVA/CNA	23.08.203	23.08.2033	2.130%	10'000'000.00	Bon
Postfinance	13.11.2023	13.11.2033	1.850%	10'000'000.00	Moyen
Banque Cantonale Vaudoise	10.11.2019	10.11.2034	0.330%	10'000'000.00	Moyen
Postfinance	11.11.2022	11.11.2037	2.450%	15'000'000.00	Moyen
UBS SA	10.11.2020	10.11.2045	0.584%	17'600'000.00	Moyen
Total				147'600'000.00	

Les indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus proviennent du rapport WWF – INFRAS – INRATE sur la durabilité des banques de détail suisses (2024), de l'évaluation des caisses

de pension établi par Greenpeace (2023) ainsi que de l'étude comparative WWF des caisses de pensions suisses et l'investissement responsable.

En résumé, le montant de CHF 25.0 mios, soit le 16.9% de l'ensemble des emprunts a été contracté auprès des prêteurs dont les pratiques en terme de durabilité sont considérées comme bonnes alors qu'un montant de CHF 112.6 mios, soit le 76.3% de l'ensemble des emprunts a été contracté auprès de prêteurs dont les pratiques en terme de durabilité sont considérées comme moyennes. Il est à noter que nous n'avons qu'un seul prêteur pour lequel nous n'avons aucun indicateur à disposition.

En résumé, nous constatons que les emprunts contractés par notre Commune sont compatibles avec la durabilité des finances.

2.2.2. Remboursements, participation et subventions à des collectivités

La participation 2024 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics;
- au fonds de péréquation directe horizontale;
- à la facture sociale;
- à la réforme policière;

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale 2024 (acomptes et décompte final provisoire) inclus dans les comptes de l'année 2024 :

Régimes	Montant acomptes 2024	Résultat décompte provisoire définitif 2024	Montant total 2024 (acomptes + décompte final 2024)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	27'374'603.00	5'395'029.00	32'769'632.00
Retour fonds de péréquation	-14'669'417.00	-799'842.00	-15'469'259.00
Dépenses thématiques	-4'435'766.00	-222'902.20	-4'658'668.20
Montant net péréquation directe horizontale	8'269'420.00	4'372'284.80	12'641'704.80
Montant total participation financement facture sociale	29'866'059.00	8'629'469.00	38'495'528.00
Réforme policière	1'732'710.00	-86'896.00	1'645'814.00
Total des charges péréquatives	39'868'189.00	12'914'857.80	52'783'046.80

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2024 :

Régimes	Montant total 2024 (acomptes + décompte final 2024)	Résultat décompte définitif 2023	Montant net sur 2024	Comptes 2023	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	32'769'632.00	-954.00	32'768'678.00	29'415'802.00	3'352'876.00	11.4%
Retour fonds de péréquation	-15'469'259.00	0.00	-15'469'259.00	-15'884'989.00	415'730.00	2.6%
Dépenses thématiques	-4'658'668.20	-1'553'625.00	-6'212'293.20	-5'122'178.00	-1'090'115.20	-21.3%
Montant net péréquation directe horizontale	12'641'704.80	-1'554'579.00	11'087'125.80	8'408'635.00	2'678'490.80	31.9%
Montant total participation financement facture sociale	38'495'528.00	-3'753.20	38'491'774.80	26'752'460.40	11'739'314.40	43.9%
Réforme policière	1'645'814.00	152.00	1'645'966.00	1'547'520.00	98'446.00	6.4%
Total des charges péréquatives	52'783'046.80	-1'558'180.20	51'224'866.60	36'708'615.40	14'516'251.20	39.5%

Le décompte final définitif de la péréquation relatif à l'exercice 2024 interviendra dans le courant de l'année 2025 (août-septembre) et, par conséquent, en cas de différence avec le décompte final provisoire 2024, c'est sur l'exercice 2025 que cette dernière sera comptabilisée.

Il est important de préciser que le décompte final de la péréquation 2024 sera le dernier du système actuel. En effet, dès le 1^{er} janvier 2025, est entré en vigueur le nouveau système péréquatif vaudois.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

• 1994	15 points d'impôts	(valeur du point : CHF 650'000.00)
• 1995	15 points d'impôts	
• 1996	16 points d'impôts	
• 1997	15 points d'impôts	
• 1998	23 points d'impôts	
• 1999	21 points d'impôts	
• 2000	21 points d'impôts	
• 2001	20 points d'impôts	
• 2002	24 points d'impôts	
• 2003	28 points d'impôts	
• 2004	34 points d'impôts	
• 2005	39 points d'impôts	
• 2006	27 points d'impôts	
• 2007	17 points d'impôts	
• 2008	20 points d'impôts	
• 2009	19 points d'impôts	
• 2010	24 points d'impôts	
• 2011	20 points d'impôts	
• 2012	21 points d'impôts	
• 2013	20 points d'impôts	
• 2014	21 points d'impôts	
• 2015	29 points d'impôts	
• 2016	27 points d'impôts	
• 2017	24 points d'impôts	
• 2018	26 points d'impôts	
• 2019	28 points d'impôts	
• 2020	28 points d'impôts	
• 2021	25 points d'impôts	
• 2022	26 points d'impôts	
• 2023	17 points d'impôts	
• 2024	25 points d'impôts	(valeur du point d'impôt : CHF 1'556'233.00)

L'équivalent de notre participation au financement de la facture sociale en points d'impôts est plus élevé en 2024 que les années précédentes. En effet, l'exercice 2024 contient le décompte final provisoire de l'année 2024 qui nous a été largement défavorable.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2024 et le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) :

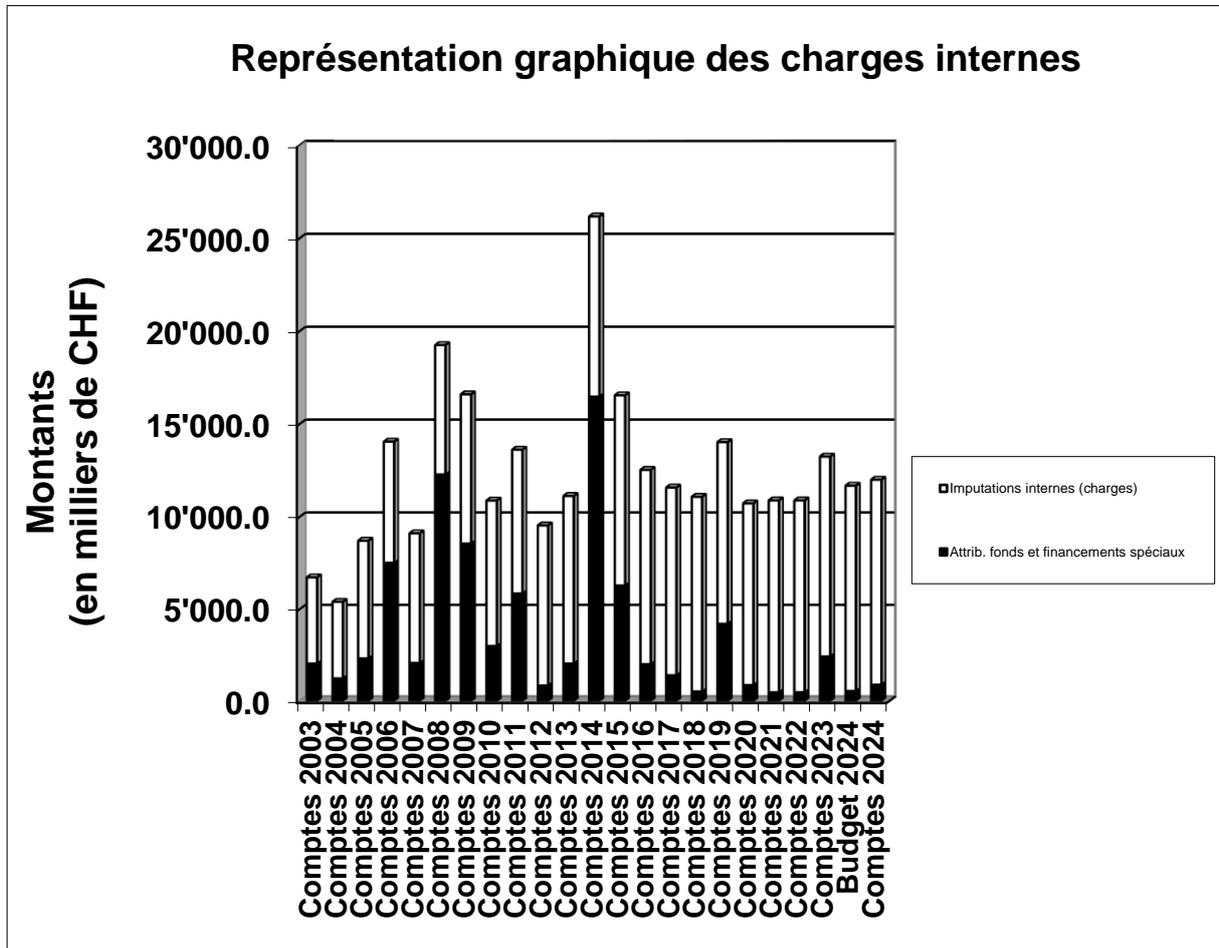
Intitulé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	11'120'197.69	11'137'400.00	-17'202.31	-0.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	895'923.61	556'400.00	339'523.61	61.0%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	12'016'121.30	11'693'800.00	322'321.30	2.8%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2024 et les comptes 2023 :

Intitulé	Comptes 2024	Comptes 2023	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	11'120'197.69	10'824'576.44	295'621.25	2.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	895'923.61	2'435'288.43	-1'539'364.82	-63.2%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	12'016'121.30	13'259'864.87	-1'243'743.57	-9.4%

La diminution constatée des attributions aux fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel de l'augmentation, durant l'année 2023, de la réserve pour débiteurs douteux relative aux créances fiscales.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

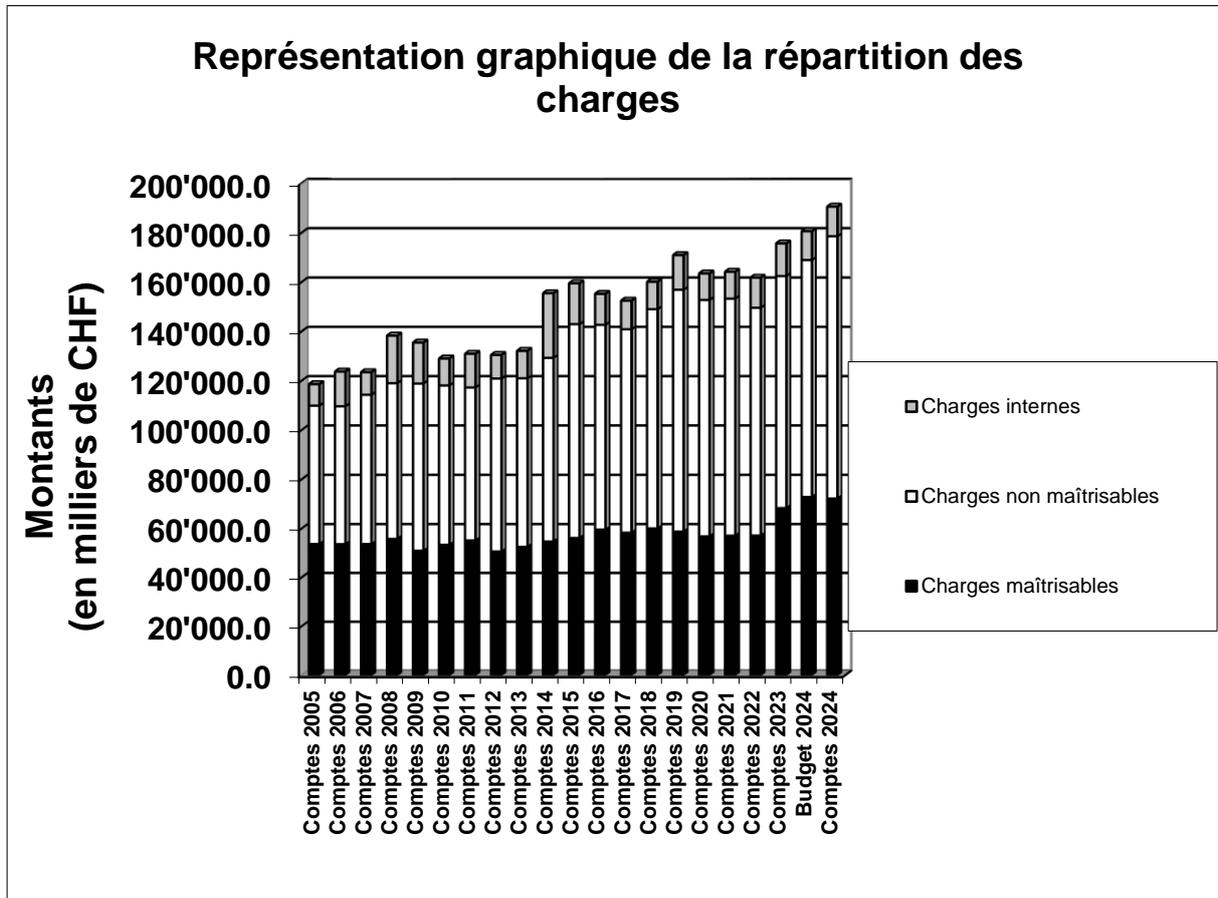


2.4. Analyse des charges

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2024, au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2023 ainsi qu'aux comptes 2022 :

Intitulé	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
Autorités et personnel	32'425'871.23	32'898'018.00	31'876'813.71	30'148'819.00
Biens, services et marchandises	32'512'525.24	33'234'119.00	30'031'197.44	21'224'701.04
Aides et subventions	7'381'113.78	6'813'658.00	6'521'911.18	5'822'083.36
Sous-total charges maîtrisables	72'319'510.25	72'945'795.00	68'429'922.33	57'195'603.40
Intérêts passifs	1'820'756.75	2'267'000.00	1'612'593.93	822'305.16
Amortissements	8'820'907.88	9'539'900.00	10'514'741.93	6'797'313.98
Rembts et subv. à des collectivités	95'677'033.22	84'233'500.00	81'938'377.00	84'857'283.52
Sous-total charges non maîtrisables	106'318'697.85	96'040'400.00	94'065'712.86	92'476'902.66
Attrib. fonds et financements spéciaux	895'923.61	556'400.00	2'435'288.43	2'304'933.50
Imputations internes (charges)	11'120'197.69	11'137'400.00	10'824'576.44	9'880'543.02
Sous-total charges internes	12'016'121.30	11'693'800.00	13'259'864.87	12'185'476.52
TOTAL DES CHARGES	190'654'329.40	180'679'995.00	175'755'500.06	161'857'982.58

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2005 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO² ;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2024 et le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2024 (Taux de 61.0)	Budget 2024 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	61'796'931.49	58'100'000.00	3'696'931.49	6.4%
Impôt sur la fortune	17'581'907.67	17'000'000.00	581'907.67	3.4%
Impôt à la source	1'217'497.53	1'300'000.00	-82'502.47	-6.3%
Impôt spécial des étrangers	2'795'829.37	2'550'000.00	245'829.37	9.6%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	83'392'166.06	78'950'000.00	4'442'166.06	5.6%
Impôts sur le bénéfice	10'444'043.20	2'450'000.00	7'994'043.20	326.3%
Impôt sur le capital	1'308'273.65	2'800'000.00	-1'491'726.35	-53.3%
Impôt complémentaire immeubles	507'624.85	450'000.00	57'624.85	12.8%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	12'259'941.70	5'700'000.00	6'559'941.70	115.1%
Impôt foncier	4'082'169.45	3'900'000.00	182'169.45	4.7%
Droits de mutation	3'492'581.60	3'500'000.00	-7'418.40	-0.2%
Impôts sur les successions et donations	8'023'657.10	2'500'000.00	5'523'657.10	220.9%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	71'250.00	75'000.00	-3'750.00	-5.0%
Patentes et concessions	23'771.25	30'000.00	-6'228.75	-20.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'955'823.95	3'600'000.00	-644'176.05	-17.9%
Redistribution de la taxe sur le CO2	16'313.00	0.00	16'313.00	
Compensation cantonale RIE III	1'131'914.41	500'000.00	631'914.41	126.4%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	115'449'588.52	98'755'000.00	16'694'588.52	16.9%

Le total des revenus fiscaux est supérieur de l'ordre de CHF 16.7 mios à ce qui a été prévu dans le budget 2024.

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2024 facturés	47'461'579.45	14'817'744.05
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>		
Année fiscale 2023	7'553'738.30	1'394'000.07
Année fiscale 2022	3'424'771.70	609'089.13
Année fiscale 2021	791'941.95	364'281.40
Année fiscale 2020	791'377.90	-184'112.21
Année fiscale 2019	-102'383.19	60'207.12
Année fiscale 2018	-22'381.67	62'160.07
Année fiscale 2017	63'957.57	74'325.67
Année fiscale 2016	91'856.41	73'234.92
Année fiscale 2015	326'683.75	87'864.25
Année fiscale 2014	119'407.75	85'539.55
Année fiscale 2013	182'885.05	79'235.45
Année fiscale 2012	21'484.05	40'648.60
Année fiscale 2011	303.65	4'507.90
Année fiscale 2010	-669.30	6'402.90
Année fiscale 2009	2'213.60	6'778.80
Total décomptes années antérieures	13'245'187.52	2'764'163.62
<u>Impôt sur les prestations en capital</u>		
Année fiscale 2024	1'040'507.80	
Année fiscale 2023	146'379.35	
Année fiscale 2022	4'656.55	
Année fiscale 2021	7'723.65	
Année fiscale 2020	9'582.80	
Année fiscale 2019	1'230.35	
Année fiscale 2018	-565.45	
Année fiscale 2016	16'477.55	
Année fiscale 2015	14.35	
Année fiscale 2014	-2'603.95	
Année fiscale 2013	-80.40	
Année fiscale 2012	-786.40	
Année fiscale 2007	-2'599.20	
Année fiscale 2006	-10'920.55	
Année fiscale 2005	-276.70	
Année fiscale 2004	-1'206.30	
Année fiscale 2003	-1'762.75	
Total impôt sur prestations en capital	1'205'770.70	
Total de l'impôt sur les frontaliers	214'274.90	
Remboursement impôt ecclésiastique	-83.25	
Amendes pour soustraction d'impôt	8'150.00	
Impôt récupéré	80'856.44	
Imputation forfaitaire personnes physiques	-418'804.27	
Total comptabilisé sur l'année 2024	61'796'931.49	17'581'907.67

L'avancement des taxations est légèrement inférieur à celui de l'année 2023. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 74.2% alors qu'en 2023 il était de 75.9%.

Ainsi, en 2024, par rapport à l'année 2023, nous constatons une augmentation des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de 2.6% et une progression de 0.8% pour l'impôt sur la fortune.

Le nombre de contribuables soumis à l'impôt sur le revenu a augmenté de 0.8% par rapport à l'année 2023. Ainsi, nous devons constater une hausse plus importante des acomptes facturés durant l'année 2024 par rapport à l'année 2023. Par conséquent, force est de constater que la progression des acomptes provient également de la hausse de la moyenne des acomptes facturés par contribuable qui est en augmentation d'environ CHF 80.00 par rapport à l'année 2023.

Nous constatons ainsi que le montant de l'impôt sur le revenu est supérieur de 6.5% à celui réalisé lors du bouclage des comptes de l'année 2023 et de 11.4% par rapport à celui réalisé dans le cadre des comptes de l'année 2022.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa progression de l'ordre de 1.6% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2023 et de 9.1% par rapport au bouclage des comptes de l'année 2022.

De plus, par rapport au budget 2024, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont supérieurs d'environ CHF 3.9 mios.

Ainsi, pour résumer, l'écart positif d'environ CHF 4.3 mios (voir annexe 2) par rapport au budget 2024 s'explique de la manière suivante :

- Augmentation des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	3.9	mios
- Augmentation des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	0.2	mio
- Augmentation impôt prestations en capital	CHF	0.3	mio)
- Diminution de l'impôt sourcier mixte	CHF	(0.8	mio)
- Diminution de l'impôt récupéré	CHF	(0.1	mio)
- Diminution impôt forfaitaire (en déduction)	CHF	0.8	mio
Total écart par rapport au budget 2024	CHF	4.3	mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une diminution d'environ CHF 82'000.00, soit de 6.3%.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2024, l'impôt spécial sur les étrangers augmente d'environ CHF 0.2 mio, soit de 9.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2024 facturés</i>	2'503'493.05
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2023	77'632.41
Année fiscale 2022	10'161.92
Année fiscale 2021	115'219.79
Année fiscale 2018	89'322.20
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	292'336.32
Total impôt spécial sur les étrangers	2'795'829.37

Par rapport aux comptes 2023, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 350'000.00, soit une baisse de 11.2%.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution des décomptes après déduction des acomptes de l'ordre de CHF 530'000.00 par rapport à ceux constatés lors du bouclage des comptes de l'année 2023. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en constante diminution par rapport à l'année 2023 (-10.1%).

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a généré des recettes nettement supérieures d'environ CHF 8.0 millions par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 326.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2024	8'793'435.85
Total des acomptes facturés pour l'année 2025	202'838.55
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2024</i>	8'996'274.40
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2023	-136'722.30
Année fiscale 2022	1'032'204.80
Année fiscale 2021	364'523.45
Année fiscale 2020	9'773.10
Année fiscale 2019	203'226.70
Année fiscale 2018	3'298.90
Année fiscale 2017	4'104.10
Année fiscale 2016	-33'532.25
<i>Total décomptes après déduction des acomptes</i>	1'446'876.50
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	892.30
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	10'444'043.20

Par rapport aux comptes 2023, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales sont en augmentation d'environ CHF 1.0 mio, soit une hausse de 10.6%.

Cette progression des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 0.5 mio
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 0.5 mio

Nous constatons une augmentation des acomptes par rapport à l'année 2023. Cet écart provient d'un seul contribuable.

Il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes nettement inférieures d'environ CHF 1.5 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 53.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés durant l'année 2024	1'781'255.25
Total des acomptes facturés durant l'année 2025	81'436.20
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2024</i>	1'862'691.45
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2023	15'543.75
Année fiscale 2022	-566'141.75
Année fiscale 2021	3'819.30
Année fiscale 2020	-5'095.10
Année fiscale 2019	-2'560.80
Année fiscale 2018	22.70
Année fiscale 2017	-5.90
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	-554'417.80
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	1'308'273.65

Par rapport aux comptes 2023, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales sont en nette diminution d'environ CHF 1.1 mios, soit une baisse de 45.5%.

Cette nette baisse des recettes liées à l'impôt sur le capital des sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés CHF (0.4 mio)
- diminution des décomptes après déduction des acomptes CHF (0.7 mio)

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé des acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés est en augmentation de 5.2% par rapport à l'année 2023 et, le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en baisse de 3.1%.

3.1.6. Droits de mutation

Nous remarquons une légère diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 7'400.00 par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 0.2%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2024	1'681'282.20
Année fiscale 2023	628'994.90
Total droits de mutation personnes physiques	2'310'277.10
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2024	992'669.00
Année fiscale 2023	189'635.50
Total droits de mutation - Personnes morales	1'182'304.50
Total des droits de mutation	3'492'581.60

Par rapport aux comptes 2023, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en progression d'environ CHF 265'000.00, soit une hausse de 8.2%. Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui progresse entre les années 2023 et 2024 (+26 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une très forte augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 5.5 mios par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 220.9%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u>Imposition sur les successions et donations</u>	
Année fiscale 2024	408'728.70
Année fiscale 2023	6'579'852.30
Année fiscale 2022	1'023'175.30
Année fiscale 2021	3'585.00
Année fiscale 2019	8'315.80
Total impôts sur les successions et donations	8'023'657.10

Durant l'année 2024, les autorités fiscales cantonales ont traité 39 dossiers concernant notre Commune, soit 8 cas de plus que durant l'année 2023. Il est à noter qu'un seul dossier a engendré plus de CHF 4.9 mios de recettes à lui tout seul.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux gains immobiliers

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 645'000.00 par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 17.9%.

Par rapport aux comptes 2023, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en baisse d'environ CHF 228'000.00, soit une diminution de 7.2%.

Il est à noter que durant l'année 2024, les autorités fiscales cantonales ont traité 4 dossiers de plus que durant l'année 2023. Par conséquent, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2024 est inférieure à celle constatée lors du bouclage des comptes de l'année 2023.

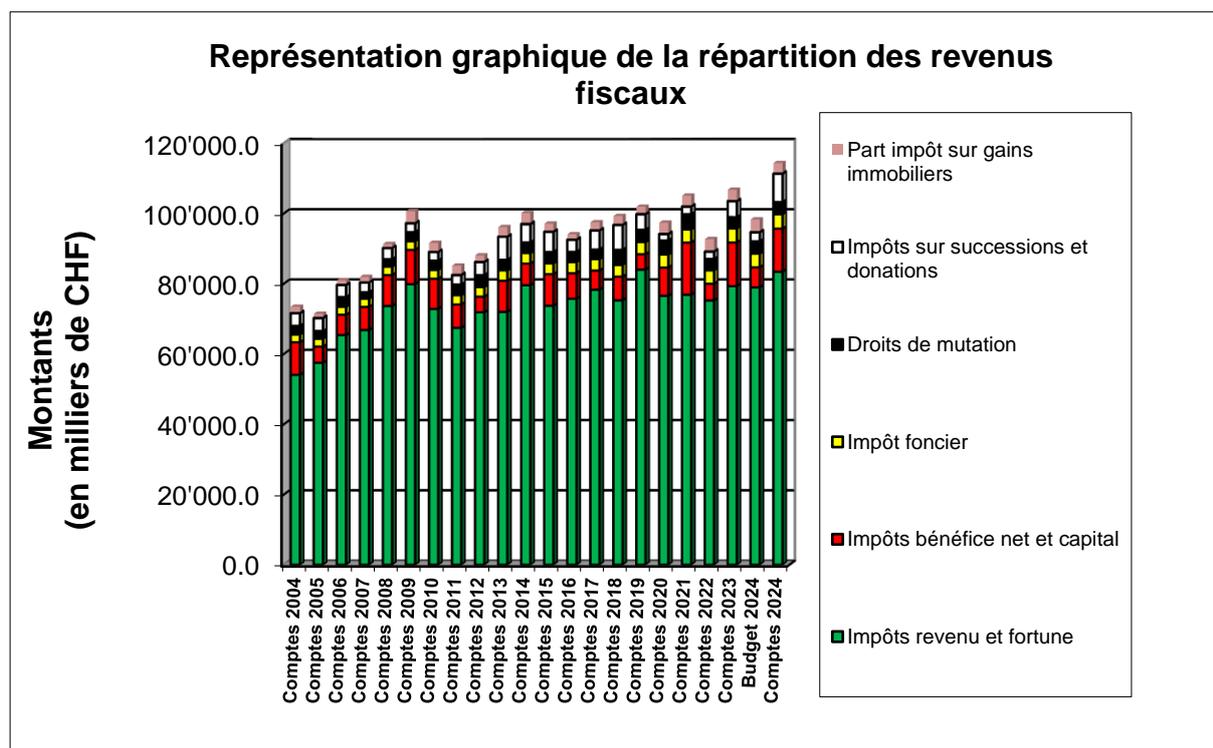
L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2024 et les comptes 2023 :

Intitulé	Comptes 2024 (Taux de 61.0)	Comptes 2023 (Taux de 61.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu	61'796'931.49	58'004'130.65	3'792'800.84	6.5%
Impôt sur la fortune	17'581'907.67	17'306'196.34	275'711.33	1.6%
Impôt à la source	1'217'497.53	843'176.92	374'320.61	44.4%
Impôt spécial des étrangers	2'795'829.37	3'146'844.32	-351'014.95	-11.2%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	83'392'166.06	79'300'348.23	4'091'817.83	5.2%
Impôts sur le bénéfice	10'444'043.20	9'449'279.80	994'763.40	10.5%
Impôt sur le capital	1'308'273.65	2'398'765.75	-1'090'492.10	-45.5%
Impôt complémentaire immeubles	507'624.85	569'851.20	-62'226.35	-10.9%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	12'259'941.70	12'417'896.75	-157'955.05	-1.3%
Impôt foncier	4'082'169.45	3'999'307.40	82'862.05	2.1%
Droits de mutation	3'492'581.60	3'228'065.95	264'515.65	8.2%
Impôts sur les successions et donations	8'023'657.10	4'476'051.80	3'547'605.30	79.3%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	71'250.00	70'100.00	1'150.00	1.6%
Patentes et concessions	23'771.25	26'479.05	-2'707.80	-10.2%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'955'823.95	3'184'257.50	-228'433.55	-7.2%
Redistribution de la taxe sur le CO2	16'313.00	15'210.00	1'103.00	7.3%
Compensation cantonale RIE III	1'131'914.41	1'117'079.19	14'835.22	1.3%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	115'449'588.52	107'834'795.87	7'614'792.65	7.1%

Le total des revenus fiscaux est en hausse de 7.1% par rapport aux comptes de l'année 2023.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2004 :



3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2024 et le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	8'272'628.77	7'846'600.00	426'028.77	5.4%
Taxes, émoluments et prod ventes	31'351'693.91	30'610'100.00	741'593.91	2.4%
Participation et remboursements de collectivités publiques	23'319'657.32	20'577'800.00	2'741'857.32	13.3%
Autres participations et subventions	300'364.45	185'500.00	114'864.45	61.9%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	63'244'344.45	59'220'000.00	4'024'344.45	6.8%

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2024 et les comptes 2023 :

Intitulé	Comptes 2024	Comptes 2023	Ecart	Ecart (en %)
Revenus du patrimoine	8'272'628.77	8'100'066.23	172'562.54	2.1%
Taxes, émoluments et prod ventes	31'351'693.91	29'144'737.27	2'206'956.64	7.6%
Participation et remboursements de collectivités publiques	23'319'657.32	22'550'989.34	768'667.98	3.4%
Autres participations et subventions	300'364.45	190'315.00	110'049.45	57.8%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	63'244'344.45	59'986'107.84	3'258'236.61	5.4%

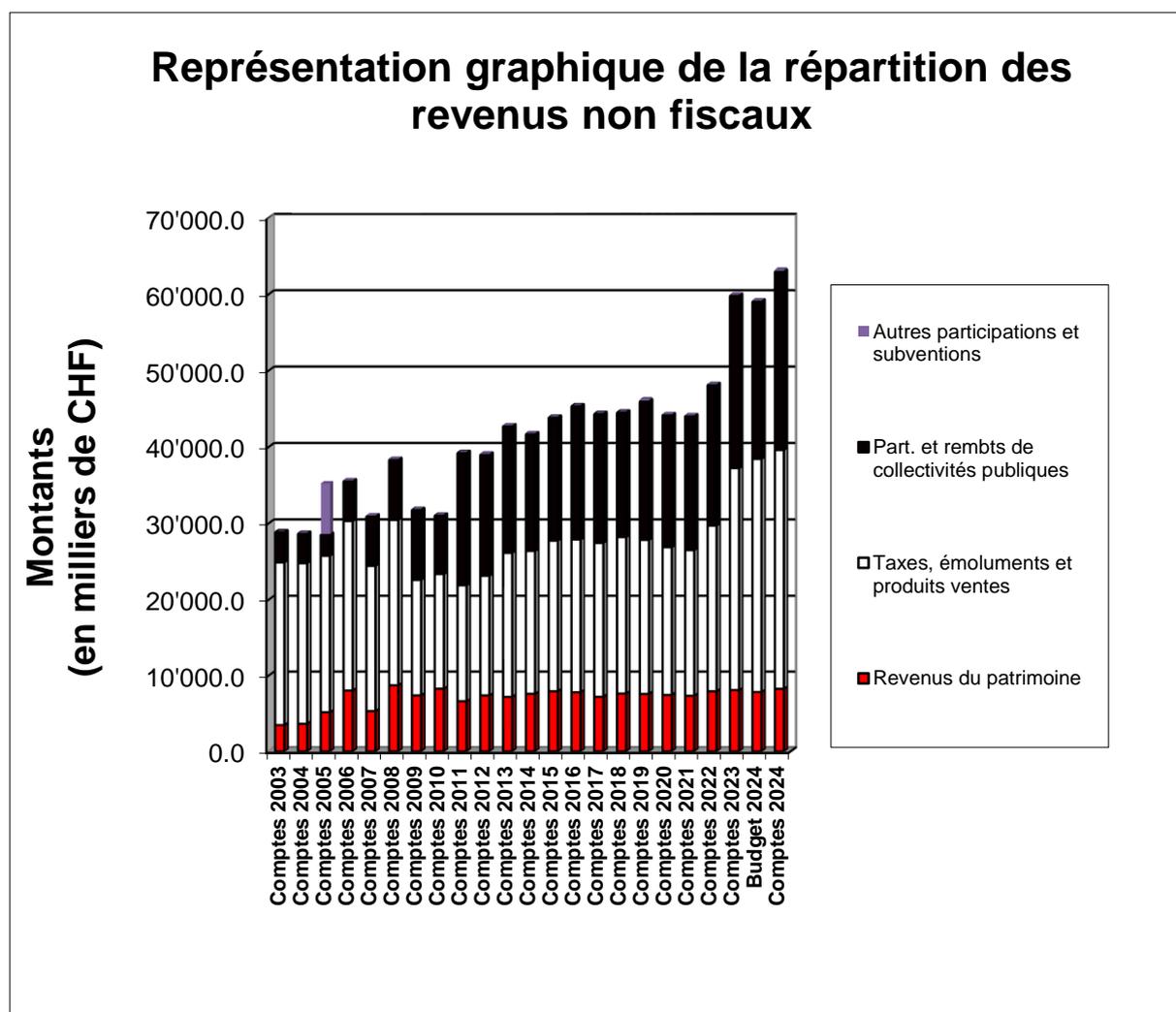
On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs de 6.8% à ce qui a été prévu dans le budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires).

Par rapport aux comptes 2023, les revenus non fiscaux sont plus élevés de 5.4%.

Par rapport aux comptes 2023, les revenus du patrimoine sont en progression de 2.1%. Cette hausse provient pour l'essentiel des revenus liés aux immeubles du patrimoine financier et administratif.

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont en augmentation de 3.4% par rapport aux comptes de l'année 2023. Cette augmentation provient pour l'essentiel du décompte final provisoire de l'année 2024 des péréquations.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



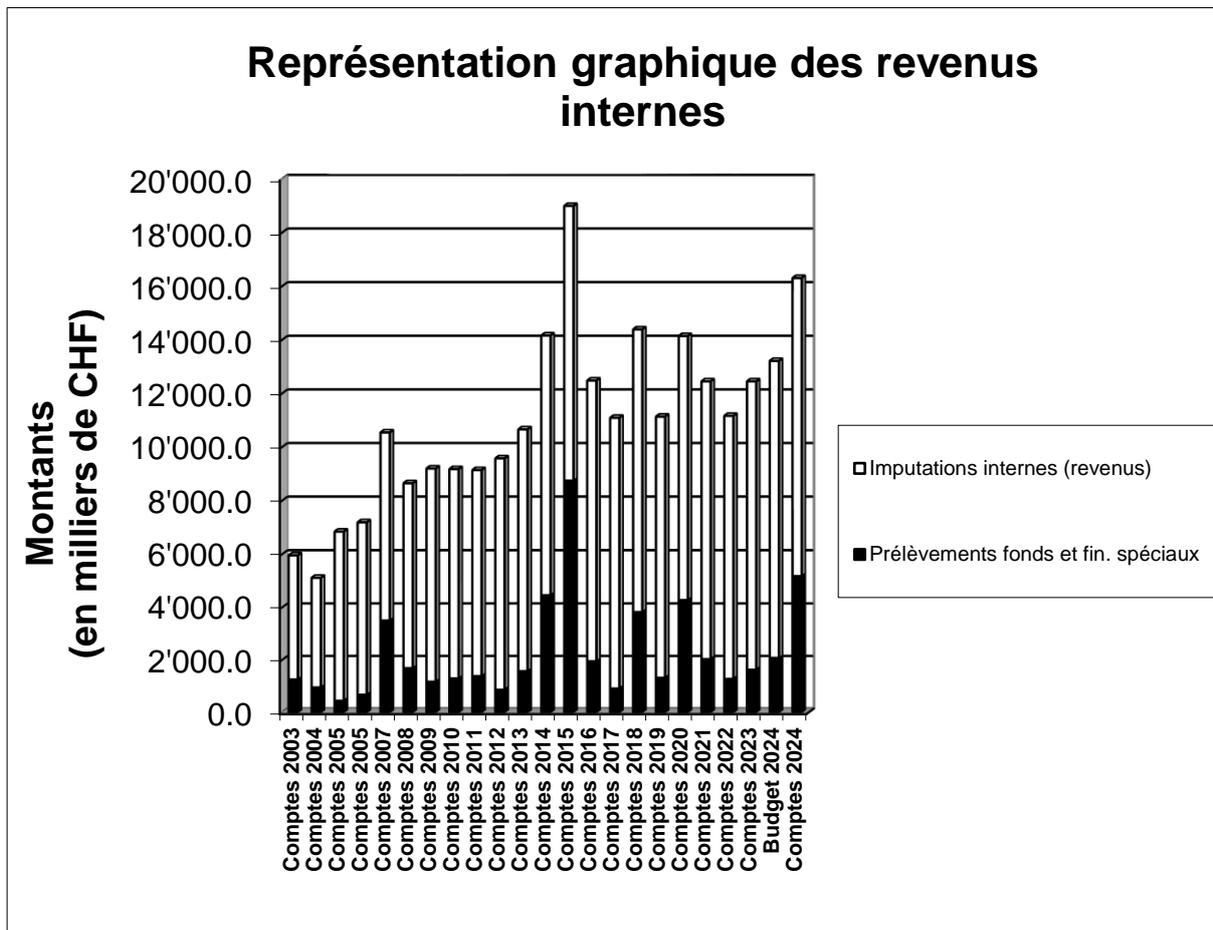
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

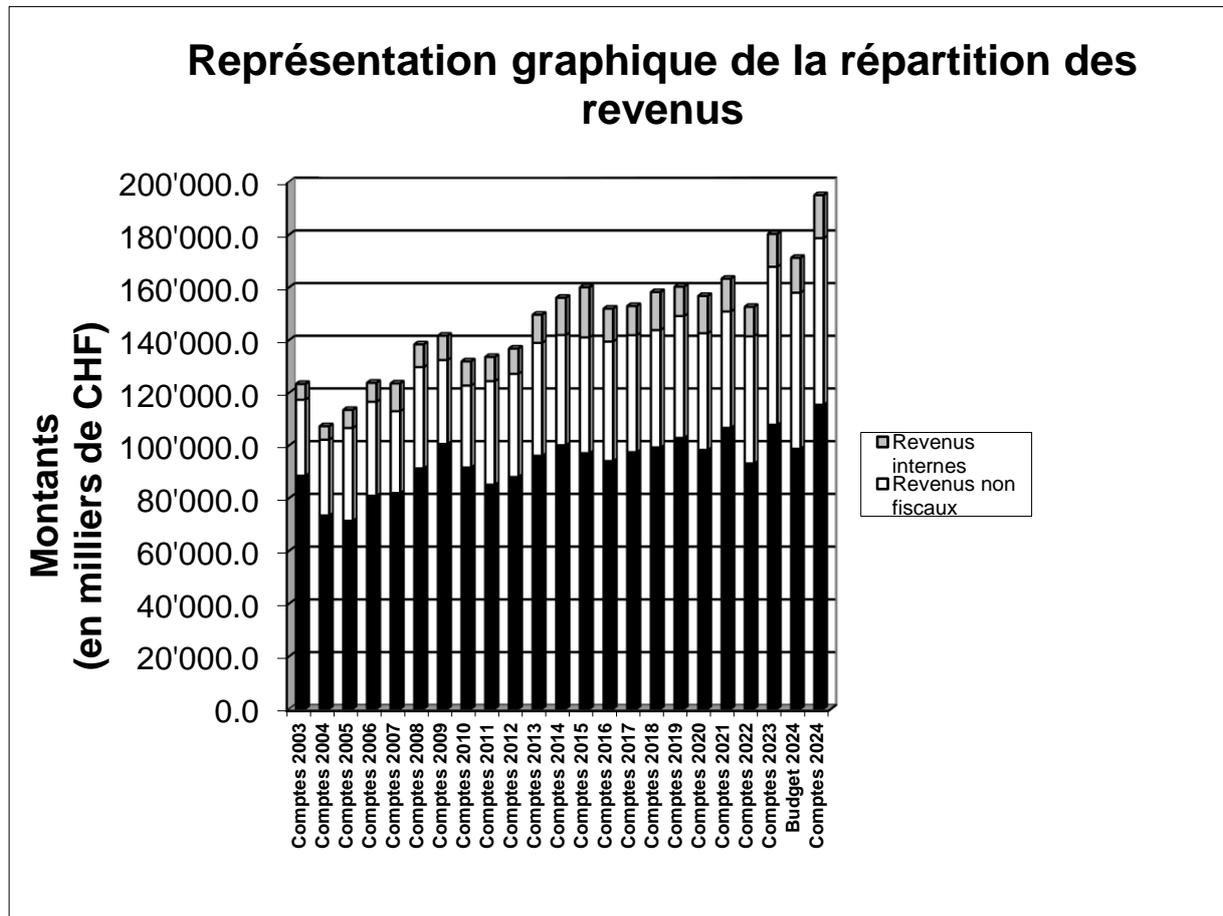


3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

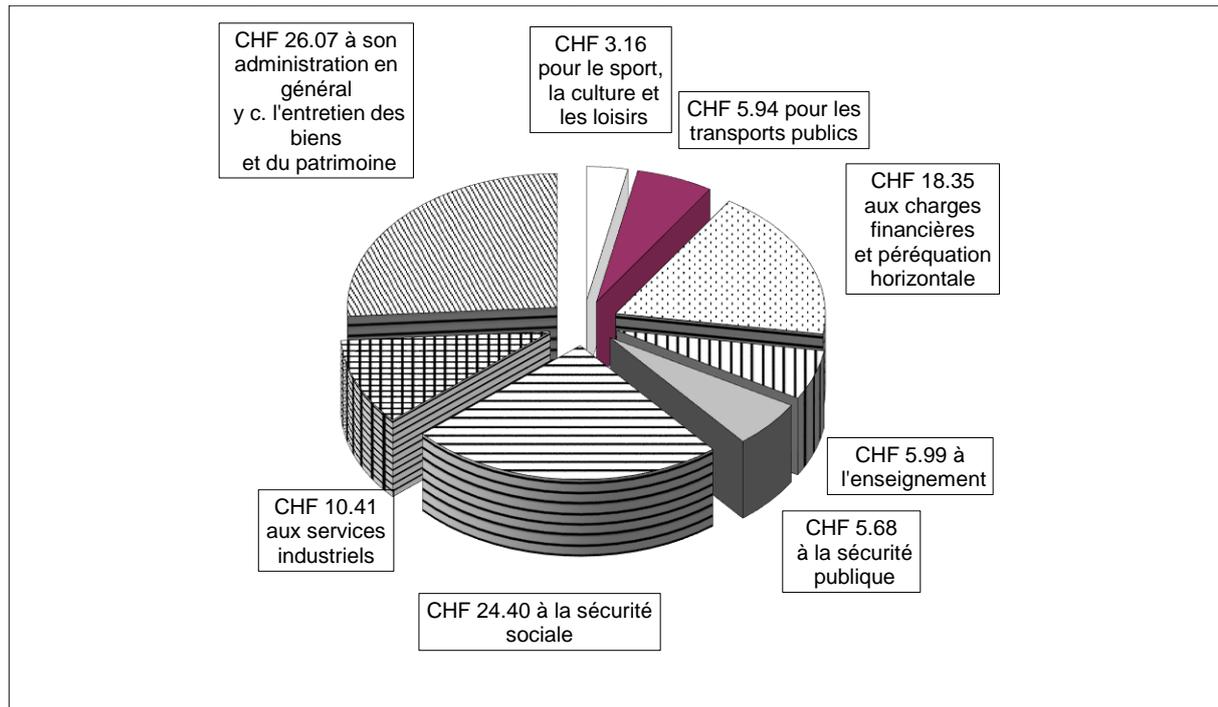
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2024 et comparatif par rapport au budget 2024 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2023 et 2022 :

Intitulé	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023	Comptes 2022
Impôts sur le revenu et la fortune	83'392'166.06	78'950'000.00	79'300'348.23	75'213'588.09
Impôts sur le bénéfice net et le capital	12'259'941.70	5'700'000.00	12'417'896.75	4'753'496.65
Impôt foncier	4'082'169.45	3'900'000.00	3'999'307.40	3'824'738.75
Droits de mutation	3'492'581.60	3'500'000.00	3'228'065.95	3'236'255.25
Impôts sur les successions et donations	8'023'657.10	2'500'000.00	4'476'051.80	2'030'374.65
Impôt sur les chiens et taxes diverses	71'250.00	75'000.00	70'100.00	72'650.00
Patentes et concessions	23'771.25	30'000.00	26'479.05	28'865.55
Part impôts sur les gains immobiliers	2'955'823.95	3'600'000.00	3'184'257.50	3'502'627.20
Redistribution de la taxe sur le CO2	16'313.00	0.00	15'210.00	19'694.80
Compensation cantonale RIE III	1'131'914.41	500'000.00	1'117'079.19	453'697.55
Sous-total revenus fiscaux	115'449'588.52	98'755'000.00	107'834'795.87	93'135'988.49
Revenus du patrimoine	8'272'628.77	7'846'600.00	8'100'066.23	7'941'696.29
Taxes, émoluments et produits ventes	31'351'693.91	30'610'100.00	29'144'737.27	21'781'536.28
Part. et remboursements de collectivités publiques	23'319'657.32	20'577'800.00	22'550'989.34	18'379'703.07
Autres participations et subventions	300'364.45	185'500.00	190'315.00	188'802.65
Sous-total revenus non fiscaux	63'244'344.45	59'220'000.00	59'986'107.84	48'291'738.29
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	5'188'662.41	2'080'000.00	1'630'479.34	1'286'398.38
Imputations internes (revenus)	11'120'197.69	11'137'400.00	10'824'576.44	9'880'543.02
Sous-total revenus internes	16'308'860.10	13'217'400.00	12'455'055.78	11'166'941.40
TOTAL DES REVENUS	195'002'793.07	171'192'400.00	180'275'959.49	152'594'668.18

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003



En 2024, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



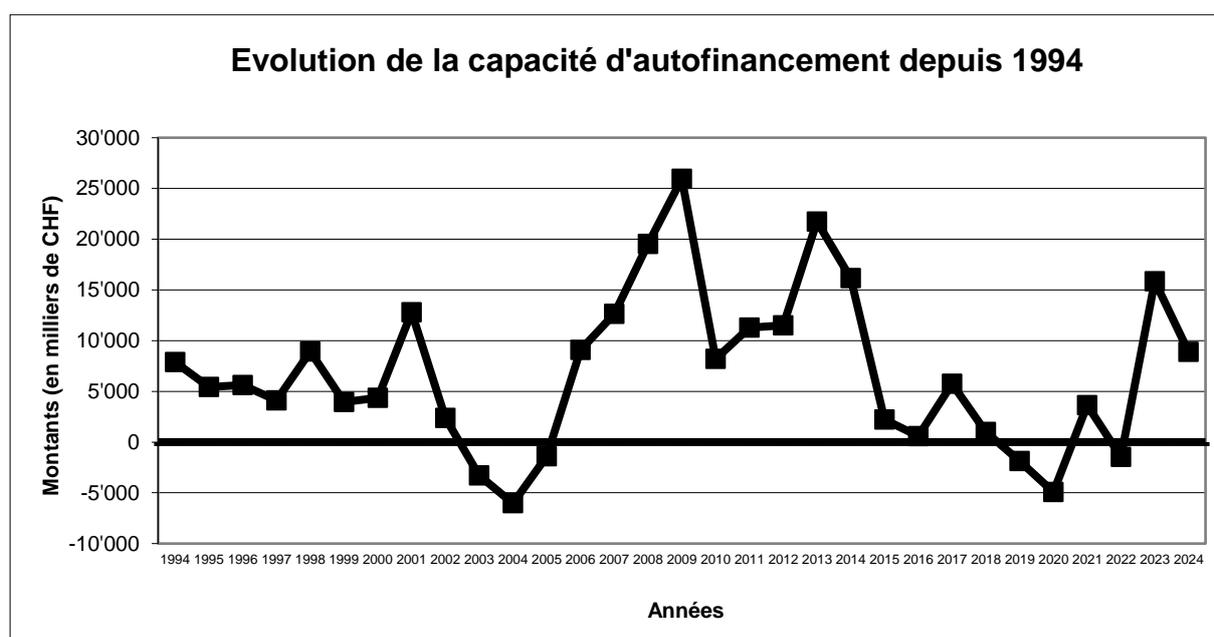
4. Analyse des charges et des revenus

COMPTES 2024 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	11'111.0	893.4	3'681.2	9'259.9	4'146.1	615.2	1'456.0	1'263.1	32'425.9
Biens, services, marchandises	4'544.1	579.7	3'864.8	4'872.6	3'653.0	93.5	135.6	14'769.3	32'512.6
Intérêts passifs	0.0	1'820.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1'820.8
Amortissements	817.1	524.5	816.3	3'858.8	2'093.8	181.0	69.4	460.0	8'820.9
Rembts, participations et subv. coll. publiques	11'905.4	32'768.7	0.0	2'518.5	127.0	9'762.7	38'580.7	14.0	95'677.0
Aides et subventions	467.4	0.0	4.5	130.7	1'017.8	0.0	5'754.7	6.0	7'381.1
Attrib. fonds et fin. spéciaux	27.0	140.0	0.0	621.5	0.0	42.9	0.0	64.5	895.9
Imputations internes	221.7	0.0	0.0	5'427.6	2'113.4	0.0	0.0	3'357.5	11'120.2
Total des charges	29'093.7	36'727.1	8'366.8	26'689.6	13'151.1	10'695.3	45'996.4	19'934.4	190'654.4
Impôts	0.0	111'321.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	111'321.8
Patentes, concessions	0.0	23.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	23.8
Revenus du patrimoine	370.5	872.1	4'151.2	787.9	537.3	629.1	0.0	924.6	8'272.7
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	2'569.0	183.8	597.5	7'614.3	734.1	384.3	1'038.1	18'230.6	31'351.7
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	4'104.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'104.0
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	22'111.6	68.1	55.1	945.9	1.9	27.9	4.1	23'319.6
Autres participations et subventions	119.2	0.8	0.0	180.4	0.0	0.0	0.0	0.0	300.4
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	253.7	65.5	404.9	481.8	160.6	0.0	3'358.4	463.7	5'188.6
Imputations internes	1'047.2	1'589.3	1'012.0	5'301.7	1'858.5	0.0	0.0	311.4	11'120.1
Total des revenus	4'464.6	140'272.7	6'233.7	14'421.2	4'236.4	1'015.3	4'424.4	19'934.4	195'002.7

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2024	195'002'793.07
Total des charges des comptes 2024	-190'654'329.40
Résultat des comptes 2024	4'348'463.67
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2024	11'120'197.69
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2024	-11'120'197.69
Amortissements comptables dans les comptes 2024	8'279'948.14
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2024	540'959.74
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2024	895'923.61
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2024	-5'188'662.41
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2024	8'876'632.75
Investissements nets de l'année 2024	-12'667'202.21
Solde après financement des investissements selon les comptes 2024	-3'790'569.46

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2024 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

A l'inverse des années 2019, 2020 et 2022, l'année 2024 se solde par une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 8.9 mios, soit une situation similaire à celles rencontrées lors des années 2006 à 2018 et 2023. Ainsi, ce résultat est meilleur que l'objectif du programme de législature 2021-2026 qui prévoit une marge d'autofinancement proche de zéro.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 3.8 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer l'entier des investissements nets communaux. Ainsi, l'endettement communal se situe à la somme de CHF 147.6 mios au 31 décembre 2024, soit une diminution de l'ordre de CHF 15.6 mios par rapport au montant constaté au 31 décembre 2023.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2024. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2021-2026 prévoit quatre objectifs :

- 1. Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon de 2026, soit une augmentation moyenne de 1.7% par an :** le bouclage des comptes 2024 montre des charges maîtrisables, sans l'achat d'électricité pour la revente, qui se situent aux alentours de CHF 64.3 mios, soit en hausse de l'ordre de 5.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2023. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment partiellement atteint.
- 2. Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 34 mios à l'horizon de 2026, soit une augmentation moyenne de 2.7% par an :** le bouclage des comptes 2024 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 32.4 mios, soit à un niveau supérieur de 1.7% à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2023. Par conséquent, la variation annuelle constatée lors du bouclage des comptes 2024 est inférieure à l'objectif figurant dans le programme de législature, et reste donc encore dans la cible fixée.
- 3. Emprunter que pour le financement des investissements (petit équilibre) :** le bouclage des comptes 2024 montre une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 8.9 mios. Par conséquent, la couverture du financement des investissements par des fonds propres constatée lors du bouclage des comptes 2024 est de 70.1%, donc meilleur que l'objectif figurant dans le programme de législature. Ainsi, l'objectif figurant dans le programme de législature est pour le moment atteint.

4. Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 240 mios : le bouclage des comptes 2024 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 147.6 mios. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

8. Conclusions

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2024 est nettement meilleur que ce que prévoyait le budget 2024 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Ce bon résultat est principalement la conséquence de recettes fiscales largement supérieures aux prévisions. La conséquence de ces excellentes rentrées fiscales est un décompte final provisoire de la péréquation 2024 qui nous est largement défavorable de l'ordre de CHF 12.9 mios. Il est important de préciser que ce décompte défavorable est partiellement compensé par la dissolution du fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale pour un montant de CHF 3'358'428.00.

Par conséquent, si nous ne prenons pas en compte la dissolution du fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2024 aurait été un bénéfice de CHF 990'035.67.

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2024 est positive et a donc permis de financer le 70.1% des investissements nets consentis durant l'année 2024. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a diminué de CHF 15.6 mios et se situe, au 31 décembre 2024, à hauteur de CHF 147.6 mios.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements qui répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

En plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissements sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement le 5.3% du total de nos dépenses et 14.0% de nos charges maîtrisables.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Le résultat positif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2024 cache quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation totale au financement des charges péréquatives ne devrait pas sensiblement diminuer suite à l'introduction en 2025 du nouveau système péréquatif même si notre participation au financement de la facture sociale devrait sensiblement diminuer. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2025, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, un assainissement indispensable des finances communales devra être consenti afin de diminuer le niveau des charges maîtrisables ainsi qu'un ajustement de la fiscalité communale.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 17-2025 du 7 mai 2025,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2024 et donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2024 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Annexes :

- brochure des comptes 2024
- comptes 2024 de la CISTEP
- attestation des comptes 2024 par la fiduciaire